

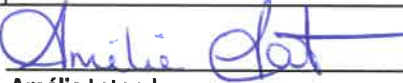
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX (ARTICLE 6) PÉRIODE DU 3 DÉCEMBRE 2018 AU 19 DÉCEMBRE 2019

NOM DU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL	DESCRIPTION DU DON, DE LA MARQUE D'HOSPITALITÉ OU DE L'AVANTAGE REÇU	NOM DU DONATEUR	DATE DE RÉCEPTION	CIRCONSTANCE DE SA RÉCEPTION	INITIALE
André Chenail	AUCUN				AC
François Barbeau	AUCUN				FB
Geneviève Bourdon	AUCUN				GB
Véronique Thibault	AUCUN				VT
Marcel Tremblay	AUCUN				M.T.
Sophie Provost	AUCUN				SP
Arobert Arcoite	AUCUN				AA

❖ Ce registre est public et affiché sur le site internet de la municipalité

❖ Lors de la dernière séance extraordinaire du conseil du mois de décembre, la directrice générale dépose un extrait de ce registre qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé (extrait de l'article 6 LERM)


Amélie Latendresse
Directrice générale adjointe